



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 mars à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Rés. no
2020-038**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2020-039

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année 2020.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

**Rés. no
2020-040**

5.3 Dépôt du rapport annuel 2019 du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2019 du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

**Rés. no
2020-041**

5.5 Rapport du Comité de travail - Élaboration du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT que Rick Tanguay dépose un rapport écrit au conseil, concernant le Comité de travail - Élaboration du plan de sécurité civile :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2020-042**

5.6 Dépôt du rapport annuel 2019 – Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2019 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

6. AFFAIRES REPORTÉES

Aucun point.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Aucun point.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2020-043

8.1 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 9 mars 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 février 2020 et le 9 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 216 086.14 \$.

Rés. no
2020-044

8.2 Radiation des comptes à recevoir aux mauvaises créances

CONSIDÉRANT la liste dressée par la trésorière adjointe concernant les comptes à recevoir à radier au terme de l'exercice 2019 et annexée à la présente résolution;

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la radiation des comptes à recevoir présentés dans la liste, pour une somme en capital de 48 583.56 \$;
- ii. D'autoriser la radiation des intérêts courus sur les comptes radiés, et ce en date de leur radiation.

Rés. no
2020-045

8.3 Mandat à l'UMQ - Achat de produits utilisés en sécurité incendie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- i. permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ii. précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- iii. précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;
- ii. Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- iii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2020;
- iv. Que si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- Chute-aux-Outardes s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- v. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;
 - vi. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020;
 - vii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres;
 - viii. Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Rés. no
2020-046

8.4 Planification des travaux de réfection de surface de roulement

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De réaliser les travaux en deux phases distinctes, afin de pouvoir lancer l'appel d'offres pour la phase 1 le plus tôt possible, en priorisant les travaux dont les documents d'appel d'offres sont déjà réalisés, c'est-à-dire pour les rues du Jardin et L'abbé;
- ii. De mandater groupe Conseil TDA pour préparer les plans et devis nécessaires à la réalisation de la phase 2, dont les nouveaux tronçons à prioriser sont ceux des rues Desbiens, Lessard, Leclerc et Jean et dont l'appel d'offres sera lancé ultérieurement.

9. AFFAIRES NOUVELLES



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-047**

9.1 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du «programme d'aide financière d'Emploi-Québec»

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet Accompagnement en planification stratégique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme d'aide financière d'Emploi-Québec administré par Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay, directeur général, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 13 640 \$, dans le cadre du programme d'aide financière d'Emploi-Québec administré par Emploi-Québec;
- ii. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iii. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

**Rés. no
2020-048**

9.2 Gestion du camp de jour 2020

CONSIDÉRANT les questionnements soulevés par le conseil municipal concernant la gestion du camp de jour 2020;

CONSIDÉRANT que la direction générale compte produire un rapport en appui aux décisions à prendre concernant la gestion du camp de jour 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la prochaine séance du conseil, afin de permettre à la direction de produire un rapport complet.

**Rés. no
2020-049**

9.3 Demande d'aide financière à la MRC - Réfection de la toiture du centre communautaire jeunesse de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le projet n° 2019-029 visant la réfection de la toiture du centre communautaire jeunesse de Chute-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autorise le directeur général à formuler une demande d'aide à la MRC de Manicouagan en vue de la réalisation de ce projet.

10. **POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR**

Rés. no
2020-050

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

Rés. no
2020-051

12. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h25.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.